

NOM :

Prénom :



## Charte du Lycée de L'Union en Classes de BTS

**La charte de bonne conduite établie au Lycée de L'Union en Classe de BTS vise à garantir un bon climat de travail et de développement pour les étudiants.**

Le lycée de l'union est une communauté scolaire qui comprend les enseignants, les élèves, les étudiants, le personnel administratif et technique. Les valeurs telles que le respect mutuel, l'estime, politesse et discipline doivent être appliquées par tous les membres de cette communauté.

- L'étudiant doit manifester une confiance envers l'équipe pédagogique tout au long de sa scolarité,
- Les étudiants doivent respecter les horaires et fréquenter régulièrement les cours et se soumettre aux épreuves prescrites, tout élève boursier non assidu sera signalé au service du CROUS.
- Les étudiants ne peuvent pas quitter l'enceinte de l'établissement (sans autorisation de la direction et de l'enseignant) entre les cours ni pendant les récréations,
- Le téléphone portable doit rester éteint pendant la durée des cours sauf demande ponctuelle de l'enseignant. **Il est strictement interdit de faire des enregistrements dans l'enceinte de l'école sauf autorisation préalable écrite de la direction.** L'étudiant qui ne respecte pas les règles concernant l'usage du portable au lycée sera sanctionné. Il en est de même pour tout autre appareil électronique (baladeur MP3),
- La tenue vestimentaire doit être correcte et décente (cf. règlement intérieur et contrat d'inscription). L'uniforme, le port du masque (jusqu'à la fin de l'épidémie) sont obligatoires y compris pendant toutes les évaluations du samedi, de l'examen final et durant les conseils de classe,
- Toute absence pour cause de maladie ou pour un autre motif doit être déclarée à la vie scolaire et à l'enseignant dès le retour dans l'établissement
- La note **00** est attribuée à l'étudiant en cas d'absence non justifiée à toute évaluation annoncée. Un certificat médical ou tout justificatif officiel est obligatoire et doit être remis dans les trois jours,
- Les étudiants ont obligation de participer aux actions professionnelles (week-end, vacances scolaires),
- Les étudiants ont obligation d'avoir leur ordinateur et une imprimante personnels. Les impressions dans l'établissement sont proscrites.
- L'établissement n'a aucune obligation de fournir une connexion internet, les élèves doivent prendre leurs dispositions (données mobiles, 4G etc...) idem pour l'impression de documents.
- Aucun duplicata des bulletins semestriels et autre document administratif ne sera remis
- Les étudiants sont tenus de respecter la propreté et l'ordre de leur salle et prendre soin du matériel mis à leur disposition. Ils ne devront ni laisser trainer de déchets, ni garder leurs affaires personnelles sur les tables ou chaises,
- Le lycée décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et de dégradation.
- Vu la législation anti-tabac, il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du lycée (intérieur et abords). La possession et la consommation de produits addictifs sont interdites (drogues, alcools, etc.)

**NB:** *Il est fortement déconseillé de cumuler les études avec une activité professionnelle chronophage.*

Pris connaissance le : ..... / ..... / 2021

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :